
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRES Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway 1ère phase - Construction du parc relais "La Buttinière" à Lormont (RELAJ 12) - Marché n°02/453 U - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0444 en date du 12 juillet 2002, vous avez autorisé la signature d'un marché de travaux concernant la construction d'un parc relais à la Buttinière sous maîtrise d'œuvre du groupement De Giacinto (mandataire) / Escande / Poggi / Kabenba Kelenday / Gastel / OTH sud ouest.

Les travaux concernent un bâtiment en superstructure comportant quatre niveaux de stationnement pour une capacité de 620 places. Ce parc relais accueille également des locaux commerciaux

Le marché a été attribué par marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux, au groupement d'entreprises DELTA CONSTRUCTION/ MAS, pour un montant global et forfaitaire de 5 901 775, 90 € HT et notifié le 6 décembre 2002 sous le numéro 02/453 U.

Par délibération n° 20003/0574 du 19 septembre 2003, vous avez autorisé la passation d'un avenant n°1 modifiant l'article 3.4.5 du cahier des clauses administratives particulières rétablissant ainsi la clause de révision provisoire telle que prévue au cahier des clauses administratives générales travaux.

Des adaptations techniques de ces travaux sont aujourd'hui à prendre en compte.

- Modifications demandées par le contrôleur technique :
 - simplifiant les équipements liés à la sécurité incendie
 - pour respecter la réglementation des établissements recevant du public,
 - pour améliorer l'étanchéité de zones du bâtiment influençant l'éclairage du parvis et de la façade
 - et pour la création d'un local pour les équipements de climatisation initialement prévus en faux plafonds.

Ces adaptations entraînent une moins value estimée à -13 578,48€ HT

- Modifications à la demande de la CRAMA de prestations non prévues au projet, rendues nécessaires pour la mise en conformité du bâtiment à la réglementation en vigueur, pour l'entretien ultérieur de ce parc (sécurité des agents d'entretien et nettoyage des vitrages) et pour adapter le bardage verrier de façade évitant ainsi toute intrusion derrière celui-ci.

Incidence financière estimée à + 25 394,44 € HT

- Travaux supplémentaires et adaptations demandés par la CONNEX (besoins non identifiés au stade du projet et précisés en phase travaux) notamment :
 - Le renforcement du dispositif anti-intrusion sur les faces latérales du parc
 - Les adaptations d'aménagement aux contraintes de fonctionnement des locaux et d'exploitation du parc relais, comme le réaménagement d'un local d'exploitation, le remplacement de portes métalliques par des portes vitrées, la fourniture de mobilier pour la loge gardien.
 - modifications pour la sécurité des convoyeurs des fonds
 - création d'une banque d'accueil dans le local info-vente

Incidence financière estimée à + 59 499,09 € HT

- Travaux supplémentaires induits par des erreurs de conception du maître d'œuvre bâtiment et des insuffisances d'études ou la non prise en compte des données fournies par la maîtrise d'œuvre générale :
 - Mise en sécurité de la loge gardien,
 - Adaptation des traitements de sols pour garantir la pérennité des sols et alléger la maintenance ultérieure,
 - Prestations de génie civil pour l'installation de la SSR,

Incidence financière estimée à + 56 256,11 € HT

- Modifications induites par un défaut de coordination entre le maître d'œuvre bâtiment et le maître d'œuvre général
 - Compléments d'équipements de supervision et de Gestion Technique Centralisée (+ 229 705,11 € HT)
 - Adaptation du bâtiment à la modification de l'altimétrie du pôle d'échange bus
 - Modification des ouvertures de la SSR

Incidence financière estimée à + 261 789,86€ HT

- Adaptation des réseaux de fluides aux changements techniques du parc relais prenant ainsi en compte des réseaux complémentaires EDF, eau

Incidence financière estimée à + 17 035,89€ HT

- Modifications du local GERTRUDE demandées par le service communautaire gestion trafic pour un fonctionnement optimal.

Incidence financière estimée à + 4 448.20 € HT

- Adaptations du projet concernant notamment la mise en place du portique de sécurité à l'entrée du parc et simplification de portes

Incidence financière estimée à + 977,00€ HT

De plus, il faut acter des travaux supplémentaires à réaliser pour l'aménagement d'un local d'exploitation destiné au réseau « Transgironde » à la demande du Conseil général. L'incidence financière prise en charge par le Conseil Général est estimée au maximum à + 10 000 € HT. Ces travaux feront l'objet d'une convention ultérieure entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général.

En outre, il convient de modifier les délais d'exécution de ce marché pour prendre en compte les prestations nécessaires pour la réalisation complète de la Gestion Technique Centralisée. Aussi, la durée d'exécution est prolongée de 1 mois sans incidence financière supplémentaire.

Le montant global de ces diverses mesures s'élèverait au maximum à 421 822,11 € HT, soit 7,15 % du montant initial du marché, portant son nouveau montant maximal à 6 323 598,01 € HT.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°2 au marché n° 02/453 U afin de contractualiser ces modifications techniques et financières.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Le projet d'avenant augmentant de plus de 5 % le montant du marché, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

Lors de sa séance du 3 février 2004, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur la conclusion de cet avenant.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 02/453 U pour un montant maximal de 421 822,11 € HT portant le nouveau montant du marché au maximum à 6 323 598,01 € HT et prolonger la durée d'exécution de ce marché d'un mois,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

